

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

RECONNAISSANCE D'UNE EXCEPTION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE L'UE - (N° 4107)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le souligne l'exposé des motifs de la présente proposition de loi : "Il est nécessaire [...] de préserver l'indépendance énergétique de notre pays, la sécurité des approvisionnements, la qualité et la continuité de service. " Il est également juste de constater que : "Conduire une stratégie cohérente de lutte contre la précarité énergétique et le réchauffement climatique en France [...] impose une maîtrise nationale et publique de nos réseaux et de nos productions énergétiques".

Il semble cohérent qu'une telle politique s'applique en premier lieu en France avant de pouvoir s'inscrire à l'échelle européenne. Le sens de cet amendement est de souligner cette nécessaire hiérarchie.